



# Commissions Administratives Paritaires Nationales Assemblée Plénière 20 octobre 2008

Délégués du personnel et experts de la CGT-INRA

Ο αγνοώντας δηλώνει, ο επιστήμονας αμφιβάλλει, και ο σοφός σκέφτεται  
L'ignorant affirme, le savant doute, et le sage pense  
Aristote

## Plan de l'intervention

1. **Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS**
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le recrutement des « travailleurs handicapés » hors de la gestion des mobilité
4. Les promus 2008 aux avancement de grade, les inscrits 2008 aux changements de corps
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCDR et de délégués du en CAPN

## La contribution de la DGINRA : Consortium EPCS

La version définitive de la proposition de la DGINRA à la mission CHEVASSUS au LOUIS et sa lettre d'accompagnement ont été publiées le 23 septembre

Lors du Comité Technique Paritaire du 9 octobre, la DGINRA nous a dit ne pas avoir reçu officiellement le rapport de Monsieur CHEVASSUS au LOUIS, mais s'est engagée à en communiquer la copie aux organisations syndicales dès qu'elle aura reçu le « feu vert » de la tutelle. Qu'en est il ?

Sauf indications contraires de votre part, nos critiques et notre opposition demeurent, aussi bien sur les objectifs politiques que sur la forme juridique proposée.

# La contribution de la DGINRA : Consortium EPCS

Objectifs politiques: Fédérer EPST + EPIC + EPSCP

Forme juridique: EPCS

## Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. **Concertation à « contributions positives »**
3. Le recrutement des « travailleurs handicapés » hors de la gestion des mobilité
4. Les promus 2008 aux avancement de grade, les inscrits 2008 aux changements de corps
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCDR et de délégués du en CAPN
6. Dégâts collatéraux des TGU

## Appel à « contributions positives »

### Rappel:

Mise en place par décision « personnelle » de deux chefs de départements d'un système informatisé de collecte de « contributions positives », c'est-à-dire en accord avec le projet de la DGINRA.

Ce système n'est pas un forum de discussion ouvert aux agents de l'INRA, mais un système de tri des contributions, validées comme « positives » par les deux CD initiateurs.

Ce système leur permet d'identifier les contributeurs « positifs » et les contributeurs « négatifs » et, donc, d'identifier « en creux » les agents tièdes ou peu enclins à se prononcer en faveur de l'EPCS

Cet appel « personnel » a été relayé par plusieurs CD envers les CR, DR, IR et IE

Malgré les dénégations, des pressions sur les « tièdes » ou les « prudents » peuvent être exercés par les CD

# Appel à « contributions positives »

## Nos interventions

A trois reprises, nous avons demandé à la DGINRA

De se désolidariser de cette opération

De demander aux CD d'y mettre fin

D'ouvrir une réelle concertation sur le Consortium

- Lors de la plénière des CAPN d'avancement, le 29 septembre
- Lors du Comité Technique Paritaire du 9 octobre, demande solennelle reprise dans un message national de la CGT-INRA
- Par courrier du 13 octobre 2008





**Syndicat C G T  
de l'Institut National  
de la Recherche Agronomique**

INRA — Porte de Saint-Cyr — RN 10 — 78210 SAINT-CYR L'ÉCOLE  
Téléphone : 01.39.53.56.56 - Fax : 01.39.02.14.50 - E-mail : cgt@inra.fr - CCP Paris 13451-49Z  
Adresse intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - Adresse internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

**N. Réf. :** 08-91 BN/JCV/BM

**Objet :** Comité Technique Paritaire  
du 9 octobre 2008

**A l'attention de :**

**Madame Marion GUILLOU**  
Présidente Directrice Générale  
**et de Messieurs Guy RIBA et Michel EDDI**  
Directeurs Généraux Délégués  
INRA Paris - 147, rue de l'Université  
75338 Paris CEDEX 07

St-Cyr l'Ecole, le 13 octobre 2008

Madame la Présidente,  
Messieurs les Directeurs Généraux,

**Lors de la session du Comité Technique Paritaire du 9 octobre dernier, notre syndicat vous alertait sur l'initiative "personnelle" de deux chefs de département et relayée par d'autres chefs de département de solliciter des contributions "positives" à votre projet de Consortium - EPCS par l'intermédiaire d'un espace dédié à l'intérieur de l'intranet de l'INRA.**

Nous vous expliquions les raisons pour lesquelles nous étions en profond désaccord avec cette initiative.

Nous concluons notre intervention en vous demandant solennellement :

- 1) de vous désolidariser de cette initiative,
- 2) de demander à nos deux collègues de clore le site sans attendre le 15 octobre,
- 3) de faire détruire les fichiers obtenus par mésusage des outils informatiques de l'INRA et en violation de la lettre et de l'esprit de la charte des utilisateurs des outils informatiques de l'INRA,
- 4) d'organiser un débat démocratique avec l'ensemble des agents de l'INRA dans nos instances de concertation : Comité Technique Paritaire, Conseil Scientifique National, conseils scientifiques et de gestion de départements et de centre.

Enfin, au cours de la discussion qui a suivi notre intervention, nous vous avons remis le document intitulé "Pourquoi rassembler l'Enseignement et la Recherche Agronomique et Vétérinaire ?" où les initiateurs indiquent en page 7 comment "apporter (votre) contribution positive à ce projet de rassemblement" ainsi que le lien vers le site dédié et la date de fermeture prévue : le 15 octobre.

Dans le cadre d'un message national, notre syndicat a fait connaître à tous les agents de l'INRA le contenu exact de notre déclaration.

Aujourd'hui, lundi 13 octobre à 09h15, soit près de quatre jours après notre déclaration au Comité Technique Paritaire, nous constatons que non seulement le site est toujours actif mais que la date de fermeture est repoussée au 3 novembre.

Alors que vous pouvez non seulement vérifier la véracité de nos affirmations et donner satisfaction sur les points 1 à 3, le maintien en activité et son extension du 15 octobre au 3 novembre signifie, à nos yeux, que les chefs de département pensent disposer de votre caution et de votre soutien.

Nous tenons à protester fermement contre cet état de fait et nous réitérons notre demande rappelée ci-dessus.

En espérant que vous y répondrez positivement, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente et Messieurs les Directeurs Généraux, nos respectueuses salutations.

P/o le Bureau National CGT-INRA  
Béangère Meulin,  
Secrétariat administratif du syndicat

# Appel à « contributions positives »

A la date d'aujourd'hui, le mésusage de l'outil informatique perdure !

Qu'avez-vous enfin décidé ?

## Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. **Le recrutement des « travailleurs handicapés »  
hors de la gestion des mobilité**
4. Les promus 2008 aux avancement de grade, les  
inscrits 2008 aux changements de corps
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en  
CCDR et de délégués du en CAPN
6. Dégâts collatéraux des TGU

## Le recrutement des travailleurs reconnus handicapés

Lors de la réunion du 21 avril 2008, nous avons essayé de dissuader la Direction des Ressources Humaines, d'insérer le paragraphe « *Les demandes de recrutement par la voie contractuelle en qualité de travailleur handicapé* » dans la note de service n°2008-35 du 23/04/2008, en raison de l'expérience passée et des leçons tirés sur l'emploi d'handicapés « jetables ».

Votre initiative a mis vos représentants et les élus du personnel dans des situations fort délicates, parfois impossibles, en particulier lorsque des « travailleurs » reconnus handicapés étaient en concurrence avec des agents « valides »: préparation des équipes, adaptation des postes, discrimination positive, culpabilisation des agents ....

Lors du Comité Technique Paritaire du 9 octobre, nous avons pris acte de votre décision de supprimer ce mode de recrutement de la procédure de mobilité.

## Le recrutement des travailleurs reconnus handicapés

Nous restons attachés au recrutement important de travailleurs handicapés de tous niveaux, par aménagement des épreuves de concours classiques, et par réservation de postes spécifiques (procédure de recrutement contractuel).

Nous vous demandons de mettre à jour le plus rapidement possible la note de service 2003-108 en incluant les mesures de 2005 qui permettent une valorisation des années professionnelles avant l'entrée à l'INRA

Nous sommes attachés à ce qu'ensuite, (i) leurs carrières soient gérées selon les règles classiques, (ii) leurs unités et services d'accueil reçoivent de la DGINRA le soutien le plus complet possible pour favoriser la meilleure insertion possible de nos collègues handicapés, (iii) les collègues chargées de ce dossier dans les SDAR soient reconnues et formées, la « bonne volonté » ne suffit pas

## Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le recrutement des « travailleurs handicapés » hors de la gestion des mobilité
4. **Les promus 2008 aux avancement de grade, les inscrits 2008 aux changements de corps**
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCDR et de délégués du en CAPN
6. Dégâts collatéraux des TGU

## Promus et Inscrits sur les listes d'aptitude 2008

Lors de la session plénière des Commissions Administratives Paritaires Nationales de promotions, nous vous avons attiré votre attention sur le risque de voir en 2008, des agents promus effectivement spoliés des bénéfices de leur promotion si la décision de promotion était publiée après que l'agent ait été rayé des cadres ou fait valoir ses droits à retraite.

L'oukase du Service des Pensions du Ministère du Budget est claire; si la dérogation a été accordée en 2007, elle ne le sera pas en 2008.

Donc, en hommage à Barbara

Dit's quand publierez vous, Dit's au moins savez vous

Que tout le temps qui passe, Ne se rattrape guère

Dit's quand signerez vous, Dit's au moins savez vous

Que tout le temps perdou, Ne se rattrape plous

## Inscrits sur les listes d'aptitude 2008

Promotions	Règle statutaire	Inscriptions et promotions (2007) 2008	Clause de sauvegarde
ATP1 en TRNO	7/20 <sup>ème</sup> des nominations en TR	(59) 78 ?	1/100 <sup>ème</sup> des TR 25
TREX en AI	1/3 <sup>ème</sup> des nominations en AI	(25) 21 (16) ?	1/100 <sup>ème</sup> des AI 8
AI en IE2	1/6 <sup>ème</sup> des nominations en IE	(13) 21 (8) ?	1/100 <sup>ème</sup> des IE 9
IE1 (IE0) en IR2	1/7 <sup>ème</sup> des nominations en IR	(9) 9 (5) ?	1/120 <sup>ème</sup> des IR 6



## Inscrits sur les listes d'aptitude 2008

Nous demandons INSTAMMENT à la DGINRA de faire preuve de pédagogie envers ses CD, PC et DU

L'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude n'induit pas automatiquement sa promotion, même si tous les agents ont vocation à être promus

Le rang occupé par l'agent est déterminant

La promotion n'est effective qu'après publication des décisions de promotion

## Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le recrutement des « travailleurs handicapés » hors de la gestion des mobilité
4. Les promus 2008 aux avancement de grade, les inscrits 2008 aux changements de corps
5. **Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCDR et de délégués du personnel en CAPN**
6. Dégâts collatéraux des TGU

## Exercice du mandat en CAPL, CCCR et en CAPN

Respecter les droits attachés au mandat et de la confidentialité des dossiers

une machine dédiée pour traiter et archiver les dossiers

un local ou un meuble fermé pour stocker les dossiers

accès aux équipements du centre pour imprimer les tableaux

Puisque les frais sont pris en charge sur la ligne 402, faciliter les déplacements en soulageant les secrétariats

saisie des données sur Ulysse assurée par les SDAR

réservation billets train ou avion sur plateforme Carlson

réservation chambres d'hôtel sur plateforme Centrale des Salles

convocation dématérialisée acceptée par les SDAR

attribution de la carte Affaires et/ou avance sur déplacement

## Exercice du mandat en CAPL, CCDR et en CAPN

Donner toutes les facilités pour rencontrer les agents et leurs hiérarchies sur les postes de travail

Recevoir les convocations suffisamment à l'avance pour faciliter l'organisation du travail et de la vie de famille

Disposer des locaux en nombres suffisants pour étudier collectivement les dossiers et préparer les propositions tout en assurant la confidentialité des échanges

L'exercice du mandat de délégué en CAPL ou en CAPN, de représentant en CCDR, d'expert syndical en CAPL, CCDR ou CAPN ne doit pas pénaliser les agents et freiner leur promotion

## Plan de l'intervention

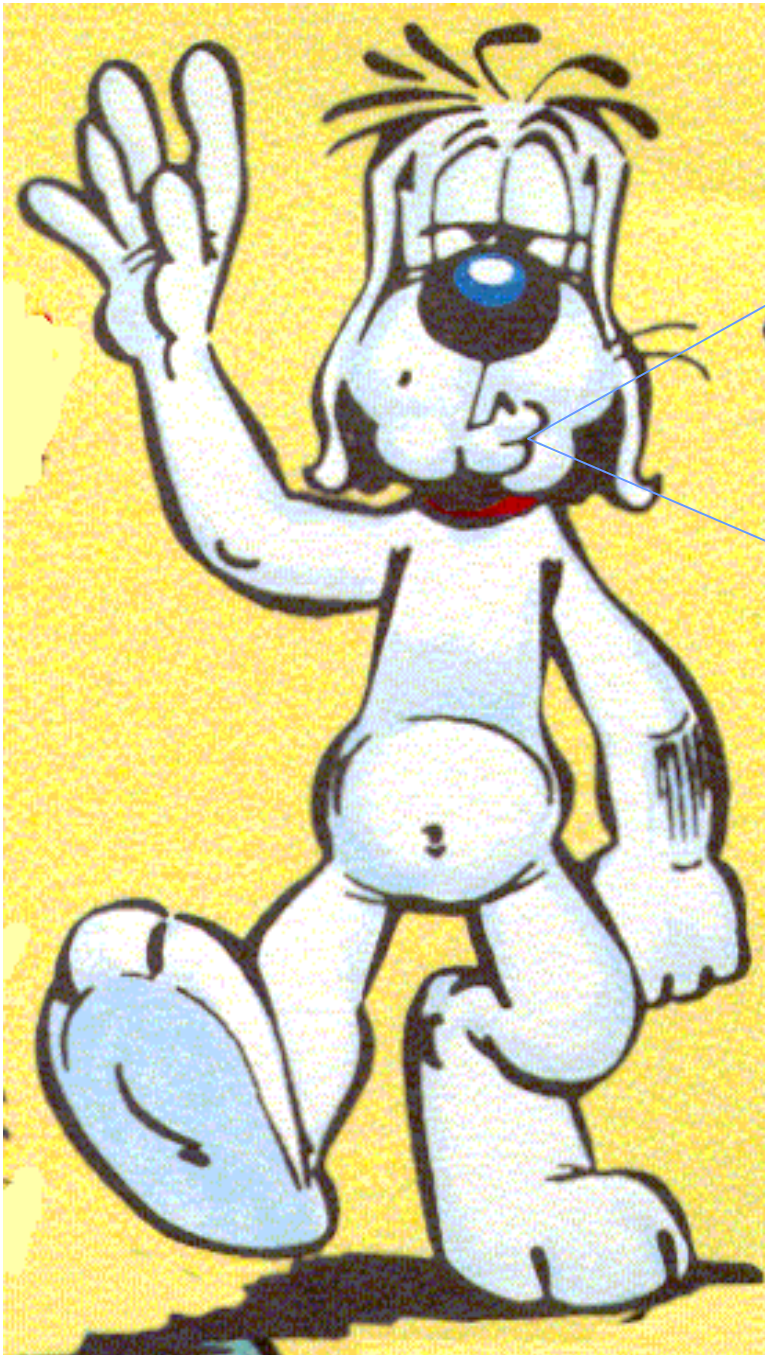
1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le recrutement des « travailleurs handicapés » hors de la gestion des mobilité
4. Les promus 2008 aux avancement de grade, les inscrits 2008 aux changements de corps
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCDR et de délégués du personnel en CAPN
6. **Dégâts collatéraux des TGU**

## Dégâts collatéraux des TGU

La création et le développement des TGU vont de fait réduire les possibilités de mobilité, en particulier lorsque la procédure est employée pour résoudre des conflits entre un agent et sa hiérarchie.

En conséquence, nous demandons à ce que les mobilités internes aux TGU relèvent du champ des CAPL et CAPN.

Ceci évitera la crispation, voire la cristallisation d'oppositions au sein des équipes



Hep je suis de  
retour !  
la CGT-INRA  
souhaite des  
CAPN  
jubilatoires